Direction Régionale de la Réunion

DÉCISION N° 34/2026
Portant modification de la fermeture temporaire du sentier du Trou de Fer (commune de Salazie)

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS DE LA RÉUNION

VU le code forestier ;
VU la décision de la Direction Générale du 07/07/2023 nommant M. Benoît LOUSSIER Directeur Régional de l'Office National des Forêts de La Réunion ;

CONSIDÉRANT les risques sur certains sentiers de randonnée pédestre situés sur le domaine forestier géré par l'ONF de La Réunion ;

CONSIDÉRANT les travaux d'installation de platelage métallique programmés sur le sentier du Trou de Fer (commune de Salazie), incompatibles avec la présence de randonneurs ;

CONSIDÉRANT la modification du planning d'intervention de l'entreprise en charge des travaux ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique.

DECIDE

Article 1 : La décision n°32/2026 du 6 novembre 2026 portant fermeture du sentier du Trou de Fer au public du jeudi 19 novembre 2026 au mardi 1er décembre 2026 inclus est abrogée.

Article 1 : **Le sentier du Trou de Fer est interdit au public du lundi 23 novembre 2026 au jeudi 3 décembre 2026 inclus.**

Article 2 : Durant les périodes d'interdiction, seuls les personnels habilités à intervenir pour ces travaux ont la possibilité d'emprunter ce sentier pour les besoins professionnels.

Article 3 : Les services de l'ONF sont chargés d'installer la signalétique appropriée aux entrées dudit sentier.

Fait à Saint- Denis, le 16/11/2026

Par le Directeur Régional de l'ONF

Benoît LOUSSIER

Certifié par youtrust